

Procès -verbal Conseil Municipal du 12 janvier 2023

Présents : Philippe Debatisse, Olivia Cazareth, Jocelyne Allain, Jeannette Hamon, Sabrina Reguer, Didier Thibault, Eric Letellier, Marc Clerissy, Stéphane Toutain, Patrick Bailleau, Marie Fuks

Absents excusés : -

Ouverture de la séance à 19h05

Désignation d'un secrétaire de séance

Marie Fuks

Approbation du CR de la dernière réunion

Le CR du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour général

1. Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Suite aux prolongations successives de l'arrêt maladie de l'agent recruté par l'organisme GRACES pour le compte de la commune afin d'assurer l'entretien communal, monsieur le maire a recruté un nouvel agent sur une durée déterminée qu'il convient de proroger de 2 mois dans l'attente de savoir si l'agent en arrêt reprendra ou non son poste. Celui-ci a demandé un aménagement de poste difficile à mettre en place compte tenu de la nature du travail et du problème de bras qu'il rencontre.

L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de proroger le contrat de 2 mois du nouvel agent recruté en remplacement de l'agent en arrêt de travail.

2. Autorisation à Monsieur le Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Afin de permettre à monsieur le maire d'engager les dépenses d'investissement qui se présenteraient avant le vote du budget le conseil municipal doit l'autoriser à le faire. Monsieur le maire sollicite donc l'autorisation du conseil.

L'équipe municipale, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, l'autorisation à monsieur le maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

3. Travaux sur le système de chauffage

Dans un souci d'économie d'énergie, monsieur le maire propose aux membres du conseil d'installer des robinets thermostatiques sur tous les radiateurs des classes, du préau et de la garderie, et de changer les radiateurs « grilles pains » des bureaux et de la salle du conseil municipal par des radiateurs moins énergivores également équipés de robinets thermostatiques. Le montant de ces travaux s'élève à 2775,20 euros HT, soit 3330,24 euros TTC. Un deuxième devis auprès de la société Denis a été demandé mais

l'entreprise n'a toujours pas donné suite. Afin de pouvoir demander la subvention dans les délais impartis, monsieur le maire demande aux membres du conseil leur accord pour la réalisation de ces travaux et pour le choix de l'entreprise Deslandes.

L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux d'économie d'énergie et le choix de l'entreprise Deslandes.,

4. Appel à projets 2023 d'Energie Eure-et-Loir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Afin de financer, à hauteur de 35%, les travaux du système de chauffage des bâtiments communaux (école, préau, garderie, mairie), monsieur le maire propose de répondre à l'appel à projets 2023 d'Energie Eure-et-Loir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et demande aux membres du conseil d'approuver cette demande de subvention.

L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de répondre à l'appel à projets d'Energie Eure-et-Loir.

Informations et questions diverses

- **Vœux du maire :** Monsieur le maire rappelle aux conseillers que la cérémonie des vœux aura lieu le 21 janvier à 11h30 dans la salle des fêtes de la Puisaye en présence du sous-préfet, monsieur Xavier Luquet.
- **Jeux inter-villages du 13 mai 2023 :** monsieur le maire informe les élus qu'une réunion de préparation des jeux inter-villages est organisée le 17 janvier à 19h à la mairie du Mesnil Thomas. L'ordre du jour comprend :
 - La liste des jeux proposés par chaque village
 - Question sur les jeux d'enfants
 - Organisation de la journée (installation et rangement), soirée barbecue (menu, prix, inscription, date), besoins matériels
 - Communication aux habitants des communes (flyer, tirage...)
 - Présence d'un groupe de musiciens
- **Eclairage public :** Lors du conseil du 8 décembre 2022, l'équipe municipale a chargé monsieur le maire de solliciter Energie Eure-et-Loir (EEL) en tant qu'exploitant du réseau d'EP pour l'étude technique relative aux horaires d'éclairage décidés par le conseil et arrêtés comme suit : 6h30 8H30 et le soir 17h 20h en hiver – Pas d'éclairage l'été. Suite à cette étude, EEL a informé monsieur le maire que la modification des heures d'éclairage et la suppression de l'éclairage public l'été nécessitent une rénovation des systèmes de commande par horloge astronomique (rajout d'un boîtier) entraînant un coût de 1120 euros HT. Dans la mesure où ce coût ne sera pas couvert par l'économie réalisée par la suppression de l'EP en été (très peu d'heures) monsieur le maire propose aux élus de reporter en 2014 le projet de modification de l'installation des horloges astronomiques dans le

bourg et de réaliser dans le même temps le changement des ampoules par des leds moins énergivores. Ce projet n'est pas envisageable cette année en raison de l'augmentation prévue du budget « Energies ». Monsieur le maire demande au conseil de valider cette proposition.

- **Problème d'inondation résolu route des Mariettes**, devant la propriété de monsieur Oliva Guillaume à l'angle du chemin de madame Debiez Marie. Un regard recouvert de terre et bouché empêchait l'écoulement des eaux de drainage et occasionnait régulièrement l'inondation du terrain des propriétés adjacentes. Il a été mis à jour suite à une fuite ce qui a permis de le déboucher et de le rehausser avec une grille en fonte afin de permettre un entretien régulier qui permettra l'écoulement des eaux de drainage et évitera de nouvelles inondations.

- **Mur du Presbytère** : le mur du pignon a tendance à s'ouvrir et il faudrait mettre dans le grenier des tirants dans le grenier. Monsieur le maire va contacter l'entreprise Rousseau pour faire un devis relatif à ces travaux.

Fin de la séance à 19h30 monsieur le maire invite les conseillers et conseillères à partager la Galette des rois.

La secrétaire,

Le Maire,